



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°ASECNA/DGDD/DETD/2013/2020

Services de Consultants : Recrutement d'un consultant de réputation internationale en vue de la réalisation des études pour la création d'une caisse autonome des pensions de retraite et des prestations sociales du Personnel de l'ASECNA

Date de publication : 02 juin 2020 – Date de clôture : 25 juin 2020

1. Contexte général

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail de son Personnel (en activité et retraité), l'ASECNA a décidé de la mise en place d'une caisse autonome visant à assurer la protection sociale et l'épanouissement des agents et de leurs familles. Ses prestations pourraient consister en :

- la prise en charge sanitaire du personnel en activité (et retraité le désirant) et leurs familles ainsi que le versement d'un capital aux ayants droits, en cas de décès de l'agent ;
- le renforcement des prestations servies par les régimes de retraite de base obligatoires en complétant ces prestations par la constitution progressive d'une épargne personnelle, alimentée par des cotisations mensuelles (part patronale et par agent), en vue de bénéficier d'un capital au terme de la cessation d'activité à l'Agence ;
- l'amélioration du régime de retraite de base et compléter la RC1 par système à prestations définies sous forme de paiement de rentes certaines (10 ou 15 ans).

2. Objet

L'objet du présent avis à manifestation d'intérêt est de présélectionner des consultants potentiels disposant des capacités nécessaires à la réalisation des études pour la création d'une caisse autonome des pensions de retraite et des prestations sociales du personnel de l'ASECNA.

3. Objectif de la mission

Dans ce contexte, l'objectif de la présente mission est de mener une étude qui proposera la solution et le processus complet pour la mise en place d'une caisse autonome des pensions de retraite et des prestations sociales du personnel de l'ASECNA. Cette étude doit permettre de définir les conditions de faisabilité juridique, technique et financière du projet.

4. Méthode de sélection et établissement de la liste restreinte

L'ASECNA invite les consultants spécialisés dans ledit domaine à manifester leur intérêt individuellement ou en association pour la prestation des services décrits ci-dessus.

L'ASECNA dressera une liste restreinte d'environ trois (03) à six (06) consultants, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera le Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation de l'étude. Le consultant sera recruté par la méthode qualité-coût.

Les critères pour l'établissement de cette liste restreinte sont :

- (a) Nature des activités et nombre d'années d'expérience,
- (b) Expérience générale,
- (c) Expérience pertinente par rapport à la présente mission (avoir une expérience avérée dans le secteur de la création d'institution financière, avec une participation au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) à au moins deux (02) projets de même nature que les prestations décrites au point 2 ci-dessus (en cas de groupement chaque membre doit satisfaire individuellement audit critère))
- (d) Organisation technique et managériale
- (e) Moyens humains, matériels et financiers.

5. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de présentation de candidature doit être de quinze (15) pages maximum (hors documents justificatifs) démontrant que le candidat possède les qualifications requises pour l'exécution des prestations et devra comprendre notamment :

- (i) une présentation du consultant ou des consultants dans l'association (activités, nombre d'années d'expérience, organisation technique et managériale, moyens humains, matériels et financiers, etc.),
- (ii) les références des missions accomplies de manière générale,

(iii) les références des missions similaires accomplies, accompagnées des certificats d bonne exécution dûment signés par les clients,

(iv) si la candidature est constituée en groupement : une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous les membres et accompagnée d'un projet de contenu indicatif pour l'accord de groupement proposé.

6. Informations supplémentaires sur l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à la **Direction des Etudes et Projets sise à proximité du lieu de pèlerinage des Layenes – Almadies, BP 8163 Dakar-Yoff, téléphone : +221 33 848 05 10**, adresse électronique : aos@asecna.org.

7. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature rédigé en langue française, établi en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies avec et une copie en version électronique sous clé USB. L'ensemble sera , présenté sous pli fermé et portera outre le nom et de l'adresse du candidat, la mention : **AMI N°2013/2020, pour la création d'une caisse autonome des pensions de retraite et des prestations sociales du personnel de l'ASECNA** devra être déposé, **au plus tard (aucun dossier de candidature déposé hors délai ne sera accepté) le 25 juin 2020 à 12 heures, heure locale (TU), au secrétariat du Directeur des Etudes et Projets (ASECNA), sise à proximité du lieu de pèlerinage des Layenes – Almadies (Sénégal).**

8. Ouverture des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature seront ouverts le **25 juin 2020 à 13 heures locales (GMT)** dans la salle de réunion de la Direction des Etudes et Projets aux Almadies à Dakar – Sénégal.

9. Les candidats resteront engagés par leur manifestation d'intérêt pour un délai minimum de **180 jours** à compter de la date de remise des dossiers.

10. L'ASECNA se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

Le Directeur Général